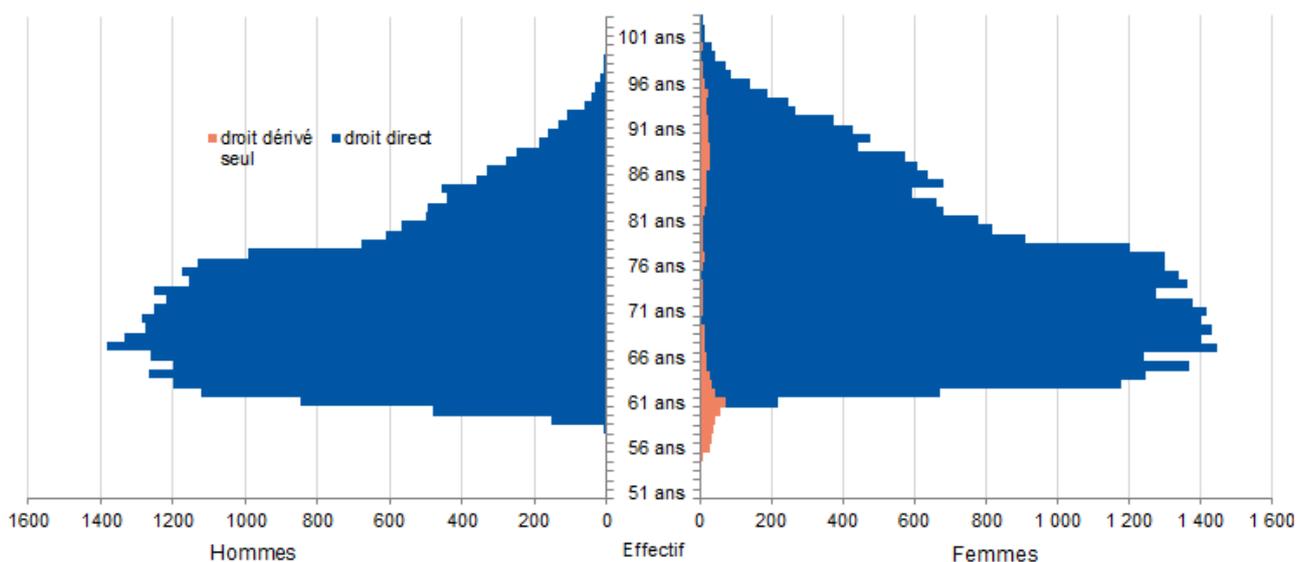


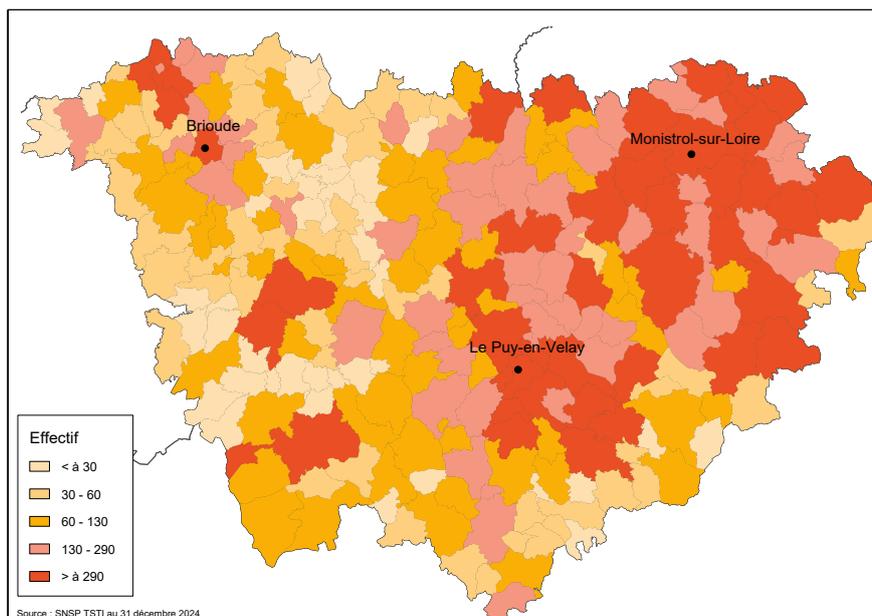
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 369	1 981	3 350
Droits directs (retraites personnelles)	1 219	1 362	2 581
Droits dérivés (retraites de réversion)	150	619	769
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	87	103	190
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	461	134	595
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,4 ans	62,9 ans
Droits dérivés	77,8 ans	75,5 ans	75,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 961	32 952	59 913
Retraités percevant un droit direct seul	25 525	23 607	49 132
Retraités percevant un droit dérivé seul	187	944	1 131
Retraités percevant les deux à la fois	1 249	8 401	9 650
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,8%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 195	2 452	10 647
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,4 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	957 €	770 €	854 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,1%	51,1%	37,9%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Le Puy-en-Velay</b>			
Nombre total de retraités	1 834	2 795	4 629
Retraités percevant un droit direct seul	1 738	1 963	3 701
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	74	79
Retraités percevant les deux à la fois	91	758	849
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,5%	7,5%	8,3%
<b>Monistrol-sur-Loire</b>			
Nombre total de retraités	970	1 185	2 155
Retraités percevant un droit direct seul	931	821	1 752
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	33	37
Retraités percevant les deux à la fois	35	331	366
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	1,6%	1,9%
<b>Brioude</b>			
Nombre total de retraités	755	1 136	1 891
Retraités percevant un droit direct seul	719	778	1 497
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	39	41
Retraités percevant les deux à la fois	34	319	353
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,5%	5,6%	5,2%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".